

BOLTANE TIRAGE

Tanin de châtaignier poudre remis en solution à 4,5 % Préparation spéciale tirage

INTRODUCTION

La gamme **BOLTANE** regroupe des tanins destinés à l'élaboration des vins effervescents selon la méthode traditionnelle. **BOLTANE TIRAGE**, associé à des adjuvants de tirage, facilite le remuage et améliore le tassement du dépôt dans la bouteille.

PROPRIETES ŒNOLOGIQUES

Un léger tanisage du vin de base est très souvent conseillé.

- Il améliore la prise de colle.
- Il donne un dépôt plus élastique et s'impose comme complément indispensable des adjuvants de tirage, de type mélange bentonite/alginat comme **COLLE 2**, ou bentonites pures tel que **ARGITIRAGE**.

Les tanins ajoutés doivent répondre à des règles précises :

- Apporter des tanins réactifs qui participent essentiellement au collage.
- Ne pas laisser dans le vin de composés phénoliques astringents ou amers.

La formulation du **BOLTANE TIRAGE** a été étudiée en fonction de ces exigences.

DOSE D'EMPLOI

2 à 4 cL/hL

MODE D'EMPLOI

Incorporer la solution de **BOLTANE TIRAGE** dans le vin à tirer préalablement à l'addition de l'adjuvant de tirage.

Précaution d'utilisation :

Produit pour usage œnologique et exclusivement professionnel.

Utiliser conformément à la réglementation en vigueur.

INGREDIENTS

Tanins de châtaignier partiellement hydrolysés à chaud (4,5 %) et stabilisants SO₂ E 228 (0,7 g/L)

CONDITIONNEMENT

Flacon de 1 L,
Bidons de 5,10 et 20 L

CONSERVATION

Emballage plein d'origine, non ouvert, en parfait état, à l'abri de la lumière, dans un endroit sec et exempt d'odeur, hors gel.

Emballage ouvert : à utiliser rapidement.

A utiliser de préférence avant la DLUO inscrite sur l'emballage.

Les informations figurant ci – dessus correspondent à l'état actuel de nos connaissances. Elles sont données sans engagement ou garantie dans la mesure où les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle. Elles ne dégagent pas l'utilisateur du respect de la législation et des données de sécurité en vigueur. Ce document est la propriété de SOFRALAB et ne peut être modifié sans son accord.